

# APPRENDRE À DEVENIR

MONCCL.COM



## DIRECTION ADJOINTE DE CAMPUS ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027 CAMPUS VILLE DE SAINTE-CATHERINE

Au Collège Charles-Lemoyne, nous avons une place pour toutes les personnes qui ont à cœur le bien-être et la réussite des élèves. Chaque membre de notre équipe croit aux projets motivants, où chacun peut atteindre son plein potentiel. Notre milieu de vie est dynamique et stimulant! Si vous souhaitez rejoindre un Collège situé sur la rive-sud de Montréal où vous pourrez contribuer à la réussite des élèves dans un milieu ouvert d'esprit, postulez chez nous!

Chacun a sa place au #CCL!

### CE QUE NOUS AVONS À VOUS OFFRIR !

Sous l'autorité de la direction de campus, la personne collabore à la gestion des programmes et des ressources de son campus. Elle mobilise son équipe afin de tout mettre en œuvre pour amener chaque élève vers l'atteinte de son plein potentiel scolaire et s'assure de la qualité de l'environnement éducatif. Plus spécifiquement, la personne :

- **Mobilisation et soutien de l'équipe** : Encadre, soutient et accompagne l'ensemble des membres du personnel sous sa responsabilité (enseignants, professionnels et personnel de soutien) afin de favoriser un climat de travail collaboratif et stimulant.
- **Réussite et bien-être** : Œuvre activement à la mise en place de conditions favorisant tant la réussite académique que le bien-être des élèves;
- **Suivi pédagogique et comportemental** : Supervise l'encadrement et le suivi des élèves en misant sur des pratiques éducatives bienveillantes, en conformité avec le code de vie et les valeurs de l'établissement;
- **Partenariat avec les familles** : Assure une communication transparente et régulière avec les parents concernant les services offerts, le cheminement et l'épanouissement de l'élève;
- **Développement professionnel** : Favorise le développement des compétences de son équipe par l'identification des besoins de formation et le partage de bonnes pratiques;
- **Gestion de l'inclusion** : Supervise les plans d'intervention et s'assure de l'accessibilité des services pour les élèves à besoins particuliers;
- **Gouvernance et conformité** : Veille à l'application rigoureuse des politiques, des règlements en vigueur et des orientations stratégiques de l'école.

## VOUS AVEZ CES QUALIFICATIONS?

- Baccalauréat en sciences de l'éducation ou grade universitaire de 1er cycle dans un champ d'études approprié sanctionnant un programme d'études universitaires d'une durée minimale de trois ans;
- Autorisation permanente d'enseigner délivrée par le ministre;
- Une formation de 2e cycle sera considérée comme un atout. En l'absence de celle-ci, la personne devra s'engager à suivre un programme de formation en gestion de l'éducation pour l'obtention d'un DESS;
- Cinq années d'expérience pertinente dans le secteur de l'éducation;
- Connaissance de l'Internet et des outils informatiques (iPad, Windows et suite Microsoft Office);
- Excellente maîtrise de la langue française parlée et écrite.

## UN APERÇU DE NOTRE PROPOSITION

- Échelles salariales similaires au secteur public;
- Régime d'assurances collectives avantageux
- Frais de scolarité du Collège (et rabais substantiel pour l'Académie) assumés pour les enfants des employés;
- Régime de retraite du personnel d'encadrement du secteur public (RRPE - Retraite Québec);
- Programme d'avantages corporatifs, télémédecine.

## POUR POSTULER

Les personnes intéressées à relever ce défi doivent faire parvenir leur curriculum vitæ ainsi qu'une lettre expliquant leur intérêt pour le poste **avant le 28 avril 2026, 16h** à : [rh@clemoyne.edu](mailto:rh@clemoyne.edu)

Nous appliquons un programme d'accès à l'égalité et nous invitons les femmes, les minorités visibles et ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent être assistées pour le processus de présélection ou de sélection. Notez que le Collège Charles-Lemoyne s'engage à ne pas communiquer les renseignements personnels recueillis à des tiers, à moins que cela ne soit requis en vertu d'une obligation légale ou d'une ordonnance d'un tribunal. Dans ce dernier cas, des clauses de confidentialité assurent la protection adéquate des renseignements personnels.